

EPREUVES DE SELECTION – SESSION 2018 – FICHE D'INSCRIPTION

**AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
MODALITES SPECIFIQUES**

Cocher la case correspondante à votre situation :

- Candidat titulaire du **diplôme d'état d'aide-soignant(e)**
- Candidat titulaire du **diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire d'aide à domicile**
- Candidat titulaire du **diplôme d'état d'aide médico-psychologique**

Merci d'écrire lisiblement en lettres MAJUSCULES

Civilité

- Madame Mademoiselle Monsieur

Nom de naissance : Prénom :

Nom marital :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

N° sécurité sociale : | _ | | _ _ | | _ _ | | | _ _ _ | | _ _ _ | | _ _ |

Adresse :

Code postal : Ville :

Numéro de téléphone : Portable :

Adresse mail :

Situation de famille :

- Célibataire Marié(e) Autre

Je soussigné(e)

atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus. J'accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves et **de ce fait ai renoncé à l'inscription au concours selon les modalités de droit commun.**

Date et signature de l'intéressé(e)

A

Le

Signature :

Cadre à remplir par l'institut

Date de réception du dossier :

Avant de vous inscrire, prenez connaissance du règlement d'admission qui se trouve à côté de ce dossier sur le site

DOSSIER à retourner au plus tard

le 28 février 2018 (*cachet de la poste faisant foi*)

à l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture
3 boulevard Anatole France
19100 BRIVE

AS / DEAVS / AMP / MCAD

CONSTITUTION DU DOSSIER

(Mettre une croix dans la **case de gauche** lorsque la pièce est fournie)

Les candidats devront remettre à l'institut un dossier constitué des pièces suivantes :

- | | | |
|--------------------------|---|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Fiche d'inscription dûment complétée | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Curriculum vitae | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Lettre de motivation manuscrite , une à deux pages | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Copie de la carte nationale d'identité (validité/cf décret n°2013-1188) | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Attestation de travail avec appréciations pour <u>les candidats salariés</u> Dans la mesure où les attestations de travail ne comportent pas d'appréciation, les candidats feront établir sur papier libre, une appréciation par leur supérieur hiérarchique ou leur employeur | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Dossier scolaire avec résultats et appréciations pour <u>les candidats non salariés</u> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Titres ou diplômes permettant de bénéficier de dispense de modules de formation | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | Chèque du montant des droits d'examen de 69,00 € (à l'ordre de CRF – Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture) | <input type="checkbox"/> |
| | Ces droits ne sont pas remboursables (dossier non retenu, absence ou désistement à l'entretien individuel). . | |
| <input type="checkbox"/> | Une carte postale de votre choix <u>ou</u> une enveloppe vide (110x220), affranchie au tarif en vigueur, avec vos nom-prénom et adresse complète. | <input type="checkbox"/> |

Contrôle
IFAP

Attention : tout dossier incomplet sera refusé

MODALITES SPECIFIQUES

CONDITIONS D'ADMISSION

L'Admission en formation partielle s'effectue à partir d'une étude de dossier et d'un entretien pour les candidats présélectionnés sur dossier.

Les candidats concernés sont les :

- Aides-soignant(e)s,
- Auxiliaires de Vie Sociale,
- Aides Médico-Psychologique,
- Titulaires du baccalauréat professionnel « Accompagnement, Soins et Services à la Personne »,
- Titulaires du baccalauréat professionnel « Services aux Personnes et aux Territoires »
- Etre en terminale ASSP ou SAPAT (admissible au concours sous réserve de réussite au baccalauréat).

Le nombre de places ouvertes pour 2018-2019 est de **12** (y compris les stagiaires en VAE) dont **5** élèves titulaires des Baccalauréats professionnels SAPAT ou ASSP.

La période d'inscription se situe entre le 1^{er} et le 28 février 2018. (Cachet de la poste faisant foi)

-
- **Les résultats de la 1^{ère} étape de sélection (sur dossier) seront adressés par courrier et consultables à partir du 06 AVRIL 2018 sur le site de l'institut à l'adresse suivante :**

<http://irfss-nouvelle-aquitaine.croix-rouge.fr/concours-et-selections/concours>

- **L'entretien pour les candidats présélectionnés sur dossier est prévu fin avril début mai.**

TARIFS pratiqués à la rentrée 2018-2019 pour les candidats inscrits selon les MODALITES SPECIFIQUES :

Frais d'inscription au Concours : 69.00 €

* ne sont pas remboursables en cas de désistement quel que soit le motif.

Frais d'inscription à l'entrée définitive à l'IFAP : 99.00 €

* ne sont pas remboursables en cas de désistement quel que soit le motif.

Frais divers : 167.00 €

Ces frais sont à la charge du candidat

Pour un cursus en parcours partiel

Frais de scolarité pris en charge par la région Nouvelle Aquitaine :

- ↳ Personnes éligibles : élèves en formation initiale (poursuite d'études) et les demandeurs d'emploi qui ne bénéficient pas de prise en charge des frais de scolarité.

Frais de scolarité pour les élèves bénéficiant d'une prise en charge :

- ↳ Tarif horaire : 9,22 € (coût calculé en fonction du nombre d'heures/module).

Frais de scolarité pour les élèves ne répondant pas aux conditions ci-dessus :

- ↳ Tarif horaire : 7,02 € (coût calculé en fonction du nombre d'heures/module).